|  |  |
| --- | --- |
|  | **INFORMATIONS SUR LE**  **MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE 2019**  des personnels administratifs de catégorie A, B et C et techniques -adjoints techniques (ATRF) et techniciens (BAP A et B) |

Conformément à la note de service n° 2017-171 du 22-11-2017 concernant la gestion des personnels BIATSS (publiée au BO spécial n°4 du 23 novembre 2017), Seuls **les agents titulaires** peuvent participer aux opérations de mobilité.

La circulaire académique du **14 février 2019** est accessible sur notre site : <http://www.snasublorraine.com/>

Suite à une refonte nationale des priorités légales de mutation, le barème de notre académie a été revu en groupe de travail académique. Nous y avons défendu notamment, la priorité des mesures de cartes scolaires (1000 points), la réintroduction d’un barème pour les collègues affectés en REP et REP+ (20 points), la prise en compte des mesures de gardes alternées dans les situations sociales.

Au titre de la **rentrée scolaire 2019**, l’ensemble des opérations du mouvement intra-académique (publication des postes vacants, saisies et modification des vœux, édition des confirmations de demande de mutation et publication des résultats) s’effectuera à partir de l’application AMIA.

La liste des postes vacants sera tenue à jour **pendant toute la durée de l’ouverture du serveur, soit du 20 mars au 31 mars 2019.**

La démarche syndicale

Comme chaque année, les commissaires paritaires du SNASUB-FSU siègeront dans ces CAPA pour vous représenter et veiller à ce que les barèmes soient respectés et que la gestion des carrières s’opère dans la transparence et l’équité.

Pour un suivi de votre demande contactez vos commissaires paritaires

Elus de tous les personnels, les commissaires paritaires du SNASUB-FSU étudient toutes les demandes qui leur sont parvenues, prenez contact auprès de vos commissaires paritaires suivant votre corps d’appartenance dont vous trouverez la liste sur notre site internet dans la rubrique « vos élu(e)s ».

En CAPA, ils interviennent pour tenter de faire modifier les avis défavorables avant l'édition définitive des listes (alphabétiques) des candidats à mutation avec leurs vœux et la liste des postes vacants. Ils vérifient la concordance entre le barème et le dossier de chaque candidat, s'assurent que tous les éléments ont bien été pris en compte et font rectifier les erreurs éventuelles.

**LE SNASUB-FSU DEFEND LES BAREMES**

**ET NOS DROITS A MUTATION STATUTAIRE**